

AMUNDI ACTIONS INTERNATIONALES ESR - F

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/06/2022

ACTION ■

Article 8 ■

Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises est investi en supports actions dans un univers Monde. Il vise à tirer parti à long terme de la performance des marchés d'actions internationaux sélectionnés dans le cadre d'une allocation géographique et sectorielle. Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



▲ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▼ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **23,63 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/06/2022**
Actif géré : **899,65 (millions EUR)**
Indice de référence : **100% MSCI ACWI**

Risques Additionnels

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique : **FCPE**
Date de création de la classe : **30/04/2002**
Eligibilité : -
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Souscription minimum: 1ère / suivantes : **unité**
Limite de réception des ordres :
Ordres reçus chaque jour voir Teneur de compte avant voir
Frais d'entrée (maximum) : **2,00%**
Frais courants : **0,87% (prélevés)**
Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
Durée minimum d'investissement recommandée : **5 ans**
Commission de surperformance : **Non**
Nom du fonds maître : **AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES**

ACTION ■

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
	31/12/2021	31/05/2022	31/03/2022	30/06/2021	28/06/2019	30/06/2017
Portefeuille	-16,71%	-6,19%	-10,73%	-8,55%	25,16%	41,41%
Indice	-13,18%	-6,17%	-10,24%	-4,43%	30,51%	53,04%
Ecart	-3,53%	-0,02%	-0,49%	-4,12%	-5,35%	-11,63%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	24,05%	10,27%	28,50%	-8,03%	9,14%	6,49%	10,38%	17,12%	17,62%	12,97%
Indice	27,54%	6,65%	28,93%	-4,85%	8,89%	11,09%	8,76%	18,61%	17,49%	14,35%
Ecart	-3,49%	3,62%	-0,43%	-3,19%	0,25%	-4,60%	1,62%	-1,49%	0,13%	-1,38%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	16,69%	19,37%	16,80%
Volatilité de l'indice	17,11%	19,58%	17,09%
Tracking Error ex-post	2,15%	2,55%	2,27%
Ratio d'information	-1,92	-0,57	-0,75
Ratio de Sharpe	-0,48	0,41	0,45

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

Baisse maximale	-57,19%
Délai de recouvrement (jours)	1 711
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-14,34%
Meilleur mois	04/2009
Meilleure performance	11,09%

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille	Indice
Nombre de lignes	51	2 895

ACTION ■

Commentaire de gestion

Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes (hausse de l'inflation et ralentissement de l'activité) se sont encore accrues dans les grandes économies développées. En Chine, au contraire, la situation s'est améliorée du fait de la levée progressive des restrictions liées à la politique zéro-COVID. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier.

Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes (hausse de l'inflation et ralentissement de l'activité) se sont encore accrues dans les grandes économies développées. En Chine, au contraire, la situation s'est améliorée du fait de la levée progressive des restrictions liées à la politique zéro-COVID. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier.

Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes (hausse de l'inflation et ralentissement de l'activité) se sont encore accrues dans les grandes économies développées. En Chine, au contraire, la situation s'est améliorée du fait de la levée progressive des restrictions liées à la politique zéro-COVID. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier.

Le mois de juin est encore un mois de correction des marchés. Le MSCI World AC cède -7,6% sous l'effet d'un nouvel élan de hausse des taux longs qui sont passés de 2,85% au 31 mai à 3,0% au 30 juin après être montés jusqu'à 3,48%. Les Etats-Unis (-8,4%), qui y sont sensibles, en ont souffert. A l'inverse, les émergents (-5,1%), et notamment le marché chinois (+5,8%), ont le mieux résistés grâce à des espoirs d'amélioration de la conjoncture chinoise, de même que le Japon (-2,9% en devise locale) qui profite pour l'instant d'un Yen faible. La zone euro (-9,3%) n'a pas profité de ces éléments mais a en revanche souffert de sa dimension cyclique alors que les risques de récession augmentent. Le marché britannique (-5,4%) continue de faire mieux. En Europe, les cycliques (-9,7%) continuent de sous-performer les défensives (-4,9%) et les valeurs Value (-9%) sous-performent celles liées à la croissance (-6,5%) à contre-courant des derniers mois. En termes de secteurs, si la technologie continue de souffrir (-11,4%), l'immobilier (-17,9%) est le secteur le plus touché ce mois-ci. L'énergie (-10,3%) et les matériaux (-15,3%) font l'objet de prises de profits significatifs. Les financières résistent mieux (-8,3%).

Nous avons gardé une position neutre sur les marchés actions avec une forte diversification tout en gardant une sous-pondération sur la zone Euro. La valorisation des marchés actions est revenu à de niveaux que nous jugeons plus en ligne avec la contexte macro-économique.

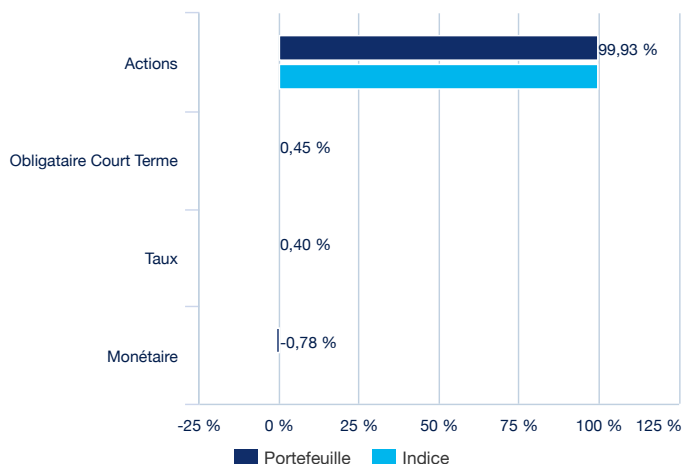
Nous accentuons toutefois nos biais de composition vers une allocation plus défensive et au sein des actions européennes en faveur d'actions de qualité.

Sur le plan géographique, nous avons remplacé notre position sur les actions asiatiques émergentes par une exposition sur les actions chinoises. Nous conservons notre surpondération sur les actions américaines tout en les couvrant partiellement par des options. En relatif, la Chine et les Etats-Unis nous semblent plus immunes à la crise Russe-Ukrainienne que la zone euro qui voit son économie et son approvisionnement énergétique impactée. En ce sens, nous maintenons notre positionnement dans les entreprises liées au développement des énergies renouvelables.

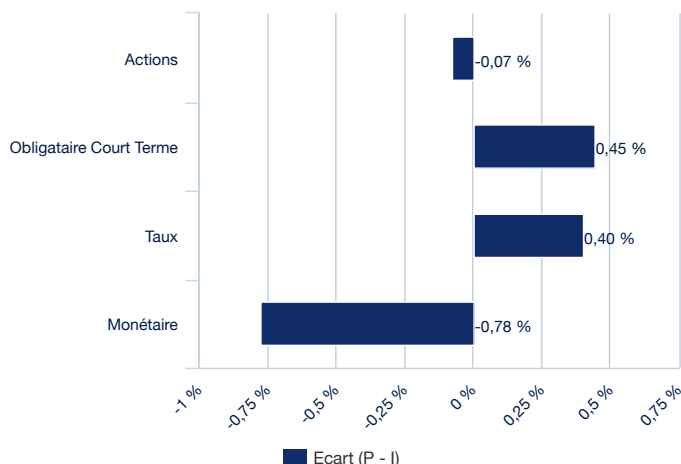
Sur le plan sectoriel, nous conservons notre positionnement sur le secteur des assurances qui reste résilient dans le choc financier. Nous conservons notre biais positif sur le secteur de la santé car plus défensif et dans la même idée de prudence, nous avons initié une position sur le secteur des Télécom. Nous conservons enfin notre position sur le secteur des ressources minières qui bénéficie du contexte d'inflation des prix des matières premières.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Allocation d'actifs (Source : Amundi)

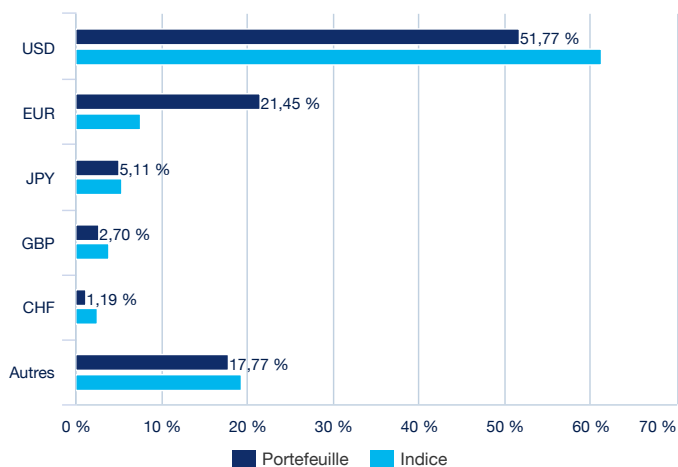


Allocation d'actifs en relatif (Source : Amundi)



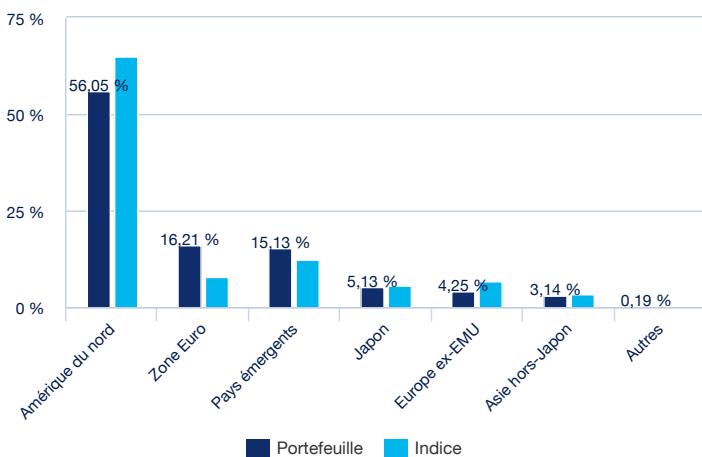
ACTION ■

Répartition par devises (Source : Amundi)

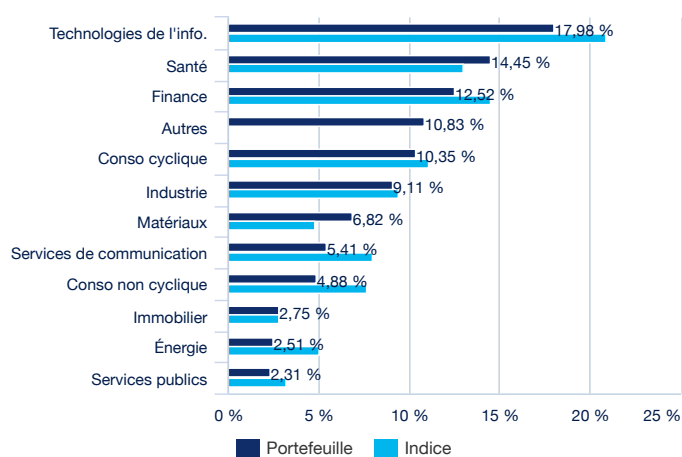


Composition du portefeuille - Analyse des actions (Source : Amundi)

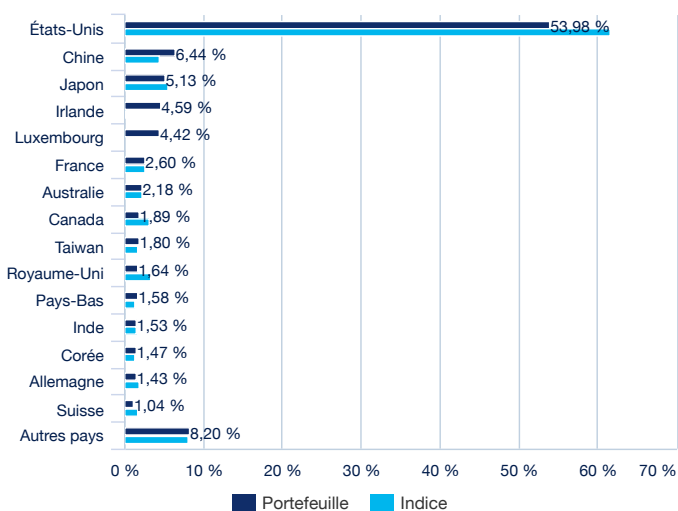
Répartition par zones géographiques (Source : Amundi)



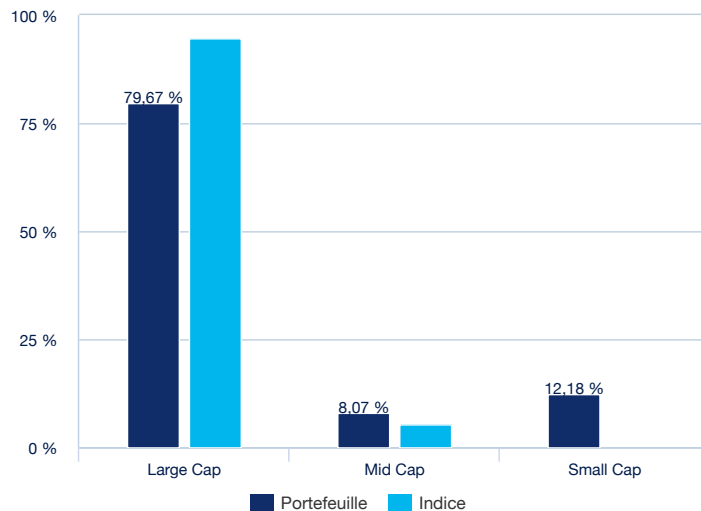
Répartition par secteurs (Source : Amundi)



Répartition par pays (Source : Amundi)



Répartition par capitalisations boursières (Source : Amundi)



ACTION ■

Principales lignes actions (Source : Amundi)

	% d'actif
KBI INS WATER FUND-EUR H	4,35%
MICROSOFT CORP	1,92%
FCH M&G GLOBAL DIVIDEND	1,89%
A-F POLEN CAPITAL GLB GROWTH	1,77%
APPLE INC	1,28%
TESLA INC	1,25%
NVIDIA CORP	1,06%
ALPHABET INC	0,88%
AMAZON.COM INC	0,72%
PFIZER INC	0,63%
Total	15,76%

ACTION ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	30/04/2002
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Frais courants	0,87% (prélevés) - 31/12/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Classification AMF	FCPE Actions internationales
Code AMF	990000080179
Nom du fonds maître	AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

Avertissement

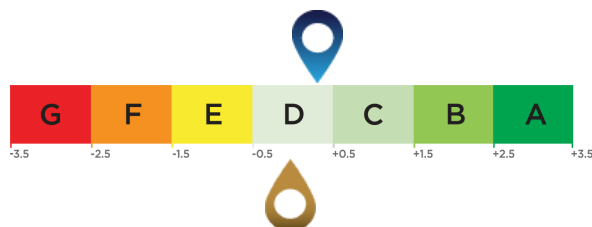
Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

ACTION ■

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Univers d'investissement ESG: 100% MSCI ACWI



Score du portefeuille d'investissement: 0,33

Score de l'univers d'investissement ESG¹: -0,01

Lexique ESG

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Notes ESG

Note ESG de l'émetteur : chaque émetteur est évalué sur la base de critères ESG et obtient un score quantitatif dont l'échelle est basée sur la moyenne du secteur. Le score est traduit en note sur une échelle allant de A (le meilleur niveau) à G (le moins bon). La méthodologie d'Amundi permet une analyse exhaustive, standardisée et systématique des émetteurs sur l'ensemble des régions d'investissements et des classes d'actifs (actions, obligations, etc.).

Note ESG de l'univers d'investissement et du portefeuille: le portefeuille et l'univers d'investissement se voient attribuer un score ESG et une note ESG (de A à G). Le score ESG correspond à la moyenne pondérée des scores des émetteurs, calculée en fonction de leur pondération relative dans l'univers d'investissement ou dans le portefeuille, hors actifs liquides et émetteurs non notés.

Intégration de l'ESG chez Amundi

En plus de se conformer à la politique d'investissement responsable d'Amundi⁴, les portefeuilles d'Amundi intégrant l'ESG ont un objectif de performance ESG qui vise à atteindre un score ESG pour leur portefeuille supérieur au score ESG de leur univers d'investissement ESG.

Couverture ESG (source : Amundi)

	Portefeuille	Univers d'investissement ESG
Pourcentage avec une notation ESG Amundi ²	89,03%	99,86%
Pourcentage pouvant bénéficier d'une notation ESG ³	89,31%	100,00%

¹ La référence à l'univers d'investissement est définie par l'indicateur de référence du fonds ou par un indice représentatif de l'univers ESG investissable.

² Pourcentage de titres du portefeuille total ayant une note Amundi ESG (en termes de pondération)

³ Pourcentage de titres du portefeuille total pour lesquels une méthodologie de notation ESG est applicable (en termes de pondération).

⁴ Le document mis à jour est disponible à l'adresse <https://www.amundi.com/int/ESG>.

ACTION ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.